

## AVENANT N° 3 DU 1er JANVIER 2008

### A LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES GARAGES ET DES POSTES DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS DU CANTON DE VAUD DU 1er JANVIER 2005

---

Les parties signataires ont convenu l'accord suivant :

- Pour les employés en service, les salaires effectifs sont augmentés mensuellement de 200 francs.

#### **Article 24 - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL**

1. La durée normale du travail est de :
  - a) 42 heures par semaine pour tous les travailleurs et collaborateurs du service après-vente.

#### **Article 32 - SALAIRES MINIMUMS**

2. Sous réserve des dispositions de l'article 33 ci-après, les salaires ne peuvent être inférieurs aux montants suivants :

<b>Groupe I</b>	par mois	par année (13 sal. mensuels)
Mécanicien d'automobiles et collaborateurs du service après-vente ou électricien/électronicien en véhicules titulaire d'un certificat fédéral de capacité (4 ans d'apprentissage)	fr. 4'300.-	fr. 55'900.-
A partir de deux ans d'ancienneté dans la même entreprise	fr. 4'500.-	fr. 58'500.-
<b>Groupe II</b>		
Réparateur d'automobiles titulaire d'un certificat fédéral de capacité (3 ans d'apprentissage)	fr. 3'950.-	fr. 51'350.-
A partir de deux ans d'ancienneté dans la même entreprise	fr. 4'150.-	fr. 53'950.-
<b>Groupe III</b>		
Gestionnaire de vente titulaire d'un certificat fédéral de capacité (3 ans d'apprentissage)	fr. 4'000.-	fr. 52'000.-
A partir de deux ans d'ancienneté dans la même entreprise	fr. 4'200.-	fr. 54'600.-

**Groupe IV**

Vendeur de pièces de rechange  
et d'accessoires d'autos titulaire  
d'un certificat fédéral de capacité  
(2 ans d'apprentissage)

fr. 3'900.-

fr. 50'700.-

A partir de deux ans d'ancienneté  
dans la même entreprise

fr. 4'100.-

fr. 53'300.-

**Groupe V**

Ouvrier de garage

fr. 3'800.-

fr. 49'400.-

A partir de deux ans d'ancienneté  
dans la même entreprise

fr. 4'000.-

fr. 52'000.-

**Article 43 bis - PRÉRETRAITE**

Les parties à la convention collective de travail s'engagent à mener une étude approfondie sur la mise en place d'une retraite anticipée dans les garages vaudois. A cet effet, elles mèneront les études actuarielles nécessaires pour une prise de décision dans le courant de l'année 2009.

Ainsi fait à Paudex, le 10 décembre 2007, en sept exemplaires originaux.

**Union vaudoise des garagistes (UVG)**

Le président :  
P. JENNI

Le caissier :  
J.-L. PIRLOT

**UNIA secrétariat central**

Le co-président central :  
R. AMBROSETTI

Un membre du  
comité directeur :  
Fabienne BLANC-KUHN

**UNIA région Vaud**

Le secrétaire régional :  
A. FERRARI